

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'Annecy

COMMUNE DE MASSINGY

COMPTE-RENDU
Séance Conseil Municipal
du 8 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Massingy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BLOCMAN.

Date de convocation : 2 avril mars 2021

Présents :

M. Jean-Michel BLOCMAN, Maire ;

Mmes BUTTIN Océane, DURAND Françoise, GENOUX Gilberte, OCHALEK Christelle, MM BUTTIN Alexis, CORDIER Laurent, FRITSCH Sébastien, GRILLET Anthony, JOURNET Thibaut, MAIRE James, PERRIER Alain, TIOULONG Félicé

Absentes excusées : Mmes CHATELLIER Anne-Sophie, LEPREVOST Audrey,

POUVOIR : CHATELLIER Anne-Sophie a donné pouvoir à TIOULONG Félicé,
LEPREVOST Audrey a donné pouvoir à M FRITSCH Sébastien

M FRITSCH Sébastien a été élu secrétaire de séance

N° DEL 06/2021

7.3 Emprunts

Objet : FINANCES – EMPRUNT DE 670 441 EUROS SUR 12 ANS AU CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE (CAS)

M. BLOCMAN Jean-Michel, Maire, rappelle que pour les besoins de financement de la réhabilitation du groupe scolaire, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 550 000 euros.

Dans le même temps, il paraît judicieux de procéder au refinancement d'un des emprunts déjà existants, à un taux très intéressant pour un montant de 120 441 euros.

Après plusieurs propositions, il s'avère que c'est la proposition du CAS qui est la plus intéressante.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposé par le Crédit Agricole des Savoie, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole des Savoie** :
Montant du contrat de prêt : 670 441 euros
Durée du contrat de prêt : 12 ans
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.60 %
Echéances : trimestrielles
Mode d'amortissement : échéances constantes
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le CAS, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

N° DEL 07/2021

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Approbation du compte de gestion 2020 – Budget annexe Caisses des écoles

Le Conseil municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils ont été prescrit de passer dans leurs écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Madame le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° DEL 08/2021

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Approbation du compte administratif 2020 – Budget annexe Caisse des écoles

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de M PERRIER Alain, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Jean-Michel BLOCMAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat reporté		14 937.39	12 122.48	
Opérations de l'exercice	95 678.29	83 555.81		14 937.69
TOTAUX	95 678.29	83 555.81		
RESULTAT DEFINITIF				2 815.21

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus ;

Adopte à l'unanimité le présent compte administratif

N° DEL 09/2021

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Budget annexe Caisse des écoles – CA 2020 – Affectation des résultats définitifs au BP 2021

Le Conseil municipal : Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le

receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Considérant que le compte administratif 2020 dégage un excédent pour la section de fonctionnement d'un montant de 2 815.21 euros (résultat de clôture)

DECIDE : De reporter 2 815.21 € à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement du budget primitif 2021

N° DEL 10/2021

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Budget annexe Caisse des écoles – Budget primitif 2021

M. le Maire présente le budget primitif 2021

Le Conseil municipal après avoir entendu la présentation et en avoir délibéré adopte le budget résumé comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Intitulé	Budgétisé	Chap	Intitulé	Budgétisé
011	Charges à caractère général	37 015.21	002	Résultat de fonct. Reporté	2 815.21
012	Charges de personnel	34 000.00	70	Produits des services	52 000.00
67	Charges exceptionnelles	-	74	Dotations et participations	16 200.00
Total dépenses		71 015.21	Total recettes		71 015.21

N° DEL 11/2021

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Approbation du compte de gestion 2020 – Budget principal

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils ont été prescrit de passer dans leurs écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Madame le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° DEL 12/2021

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Approbation du compte administratif 2020 – Budget principal

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de M FRITSCH Sébastien, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Jean-Michel BLOCMAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		-	-	54 725.69
Opérations de l'exercice	596 018.13	772 836.06	207 284.56	244 048.74
TOTAUX	596 018.13	772 836.06	207 284.56	298 774.43
Résultats de clôture		176 817.93		91 489.87
Restes à réaliser			-	-
TOTAUX CUMULES		176 817.93		91 489.87
RÉSULTATS DÉFINITIFS		176 817.93	-	91 489.87

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus ;

Adopte à l'unanimité le présent compte administratif

N° DEL 13/2021

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Budget principal – CA 2020 – Affectation des résultats définitifs au BP 2021

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Considérant que le compte administratif 2020 dégage un excédent pour la section de fonctionnement d'un montant de 176 817.93 euros et un excédent d'investissement de 91 489.87 euros.

DECIDE :

➤ **D'AFFECTER** 176 8173.93 € à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recette d'investissement du budget primitif 2021

N° DEL 14/2021

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Budget principal – Budget primitif 2021

M. le Maire présente le budget primitif 2021

Le Conseil municipal après avoir entendu la présentation et en avoir délibéré adopte le budget résumé comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Intitulé	Budgétise	Chap.	Intitulé	Budgétisé
011	Charges à caractère général	242 486.00	013	Atténuations de charges	0.00
012	Charges de personnel	308 750.00	70	Produits des services	76 876.00
014	Atténuations de produits	44 723.00	73	Impôts et taxes	395 803.47
65	Autres charges gestion courante	61 570.00	74	Dotations et participations	163 933.00
66	Charges financières	31 200.00	75	Autres produits gestion courante	59 631.00
67	Charges exceptionnelles	1 200.00	77	Produits exceptionnels	1 000.00
042	Dotation aux amortissements	7 314.47			
023	Virement à la sect° d'investis.	0.00			
Total dépenses		697 243.47	Total recettes		697 243.47
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Intitulé	Budgétise	Chap.	Intitulé	Budgétisé
			001	Solde exécution investissement reporté	91 489.87
			10	Dotations Fonds divers Réserves	24 249.00
001	Résultat d'inv. reporté	0.00	1068	Excédents de fonctionnement	176 817.93
16	Remboursement d'emprunts	256 000.00	2013-041	Opérations d'ordre	9 600.00
21-041	Opérations d'ordre	9 600.00	13	Subventions d'investissement	390 423.00
21	Immobilisations corporelles	1 104 735.27	16	Emprunts en euros	670 441.00
			040	Amortissement des immo.	7 314.47
			021	Virement de la section de fonct.	0.00
Total dépenses		1 370 335.27	Total recettes		1 370 335.27

N° DEL 15/2021

7.2 Fiscalité

Objet : FINANCES – Taux d'imposition 2021 - Vote des taux des 2 taxes locales

Monsieur le Maire fait part des modifications en matière de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) : Le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme des taux communal et départemental de TFPB 2020, dans le respect des règles de plafonnement.

Aussi, au cas particulier de la Haute-Savoie, le taux de référence 2021 de la TFPB correspond au taux 2020 de notre commune majoré de 12,03% (taux départemental Haute-Savoie 2020).

Le Conseil municipal, après avoir écouté le rapport de M le Maire et pris connaissance des bases d'imposition de l'année 2021 notifiées par les services fiscaux, puis en avoir délibéré,

- **FIXE** ainsi qu'il figure sur l'Etat n°1259 COM les taux d'imposition applicables en 2021 aux 2 taxes directes locales, à savoir :
 - Foncier bâti :
Taux communal 10.71 % + moyenne taux départemental 12.03 % = 22.74 %
 - Foncier non bâti : 46.67 %

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance.